



Prix du projet citoyen

L'architecture en
démarche citoyenne

19^{ème} Edition

Un prix créé par



L'UNION DES ARCHITECTES

DOSSIER DE CANDIDATURE 2020

PRESENTATION

Créé par l'Union nationale des syndicats français d'architectes (Unifa), le Prix du Projet Citoyen distingue un projet exemplaire issu d'une démarche concertée entre maître d'ouvrage, maître d'œuvre et « maître d'usage-citoyen » dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'aménagement.

Pour l'Unifa, la qualité architecturale n'est pas un privilège des architectes et des maîtres d'ouvrages, mais un droit des citoyens. Elle est le fruit de l'appropriation des projets par leurs usagers, de la maîtrise du coût global par le biais d'une meilleure définition des attentes et de la reconnaissance de l'expertise des citoyens par les experts techniques.

L'objectif du prix est de mettre en valeur, encourager et soutenir la qualité des démarches ayant permis d'associer dans la réalisation d'un projet et de façon exemplaire, le maître d'œuvre, le maître d'ouvrage et le maître d'usage. Défendre les réalisations dans lesquelles la parole et le dialogue sont des éléments constitutifs de l'acte de bâtir tout en associant à cette démarche la prise en compte de l'expression et de la qualité architecturale.

RÈGLEMENT / CONDITIONS DE PARTICIPATION

PROJETS ELIGIBLES

Le Prix du Projet Citoyen s'attache à distinguer un projet exemplaire du point de vue de la concertation entre maître d'œuvre, maître d'ouvrage et « maître d'usage-citoyen » dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'aménagement.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux architectes, associés aux maîtres d'ouvrages publics ou privés, aux associations, aux syndicats et aux comités de quartier.

Pour cela, il convient de s'inscrire le 15 Septembre 2020 au plus tard.

DOCUMENTS A TRANSMETTRE

Par mail à : ppc@unsfa.com

- **Le formulaire de candidature** complété et signé par les trois intervenants
- **Une note de présentation du projet** : texte de présentation du projet, des partenaires, du programme et de la méthodologie employée)
- **Vos documents complémentaires** : dessins et plans, vues du projet et photographies, articles de presse, compte-rendu de réunions de concertation.
- **Planche du projet** : selon modèle à télécharger sur unsfa.fr

Par voie postale à : UNSFA 53 Avenue Victor Hugo 75016 PARIS

- Planche du projet imprimée en format A2 sur papier 120g

SÉLECTION

Le comité d'organisation du concours se réunit afin de vérifier la conformité des dossiers reçus, du point de vue des critères de sélection, des conditions de participation et des documents adressés. Le non-respect des critères de sélection, des conditions de participation et des documents demandés entraîne le rejet du dossier. Une information motivée est faite par écrit auprès des candidats

Le jury, composé d'architectes, de maître d'ouvrages, de représentants des associations caritatives et citoyennes et des partenaires, se réunit afin de désigner les lauréats : 3^{ème} prix, 2^{ème} prix et lauréat. Il peut également décerner une mention spéciale. Le jury est souverain dans ses décisions.

RESULTATS

La proclamation des résultats ainsi que la remise du prix aura lieu lors du prochain Congrès des Architectes à Rennes, le 30 Octobre 2020.

CALENDRIER

Le 15 Septembre 2020 : Clôture des candidatures

Le 08 Octobre 2020 : Délibération du jury

Le 30 Octobre 2020 : Remise des prix

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Après l'avoir dûment complété, le formulaire de candidature doit être adressé par mail à ppc@unsfa.com, le 15 Septembre au plus tard.

LE PROJET

Intitulé :

Adresse du projet (n°, rue, code postal et ville) :

Date de début :

Date de fin :

Type de projet (rayer les mentions inutiles) :

- . Réalisation d'un bâtiment neuf
- . Réalisation d'une extension
- . Aménagement urbain ou paysager
- . Projet urbain, urbanisme

IDENTITE DU CANDIDAT ARCHITECTE

Société :

Nom et prénom du représentant :

Nationalité :

Adresse postale :

Adresse mail :

Téléphone fixe : Téléphone mobile :

IDENTITE DU PARTENAIRE MAITRE D'OUVRAGE

Société :

Nom et prénom du représentant :

Nationalité :

Adresse postale :

Adresse mail :

Téléphone fixe : Téléphone mobile :

IDENTITE DU PARTENAIRE MAITRE D'USAGE-CITOYEN

Société ou association :

Nom et prénom du représentant :

Nationalité :

Adresse postale :

Adresse mail :

Téléphone fixe : Téléphone mobile :

PRESENTATION DU PROJET

Contexte et objectif (six lignes maximum) :.....
.....
.....
.....
.....
.....

ENJEU DU PROJET

(cinq lignes maximum) :

.....
.....
.....
.....
.....

ENGAGEMENT GENERAL DES CANDIDATS

En signant le présent dossier de candidature, le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et le maître d'usage-citoyen acceptent, sans réserve, les conditions ci-avant décrites de la 19^{ème} édition du Prix du projet citoyen.

Fait, le 2020.

Maître d'ouvrage

Maître d'œuvre, architecte

Maître d'usage-citoyen

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »

CESSION DE DROITS PHOTOS

Nous soussignés,

Architecte :

Maître d'ouvrage :

Maître d'usage-citoyen :

Nous engageons à céder, à titre gratuit, les droits de photographie du projet/réalisation ci-après

rappelé :

A l'Unsfra, organisatrice du Prix du projet citoyen dans les conditions suivantes :

- Les clichés réalisés seront transmis en format numérique et librement utilisables par l'architecte et le maître d'ouvrage du projet cité,
- Des clichés du projet lauréat seront réalisées par un photographe professionnel en collaboration avec l'Unsfra, qui en aura également la liberté d'usage et éditoriale.
- Les clichés seront publiés par l'Unsfra dans le cadre des présentations des Prix du projet citoyen, organisées par l'Unsfra et des objectifs de l'Unsfra de promotion d'une architecture plus citoyenne,
- Les soussignés déclarent garantir l'originalité des documents qu'ils seraient susceptibles de fournir dans le cadre du Prix du projet citoyen,
- Les soussignés renoncent à tout recours, ou toute autre réclamation contre l'Unsfra, formulé par eux-mêmes ou leurs ayants-droit ou de la part d'un tiers détenteur de quelconques droits sur les documents dont l'utilisation serait conforme à la présente convention.

Cette cession de droits ne sera effective que si le projet concerné est déclaré lauréat du prix 2020.

En contrepartie, l'Unsfra s'engage, dans la stricte limite de ses propres actions promotionnelles, à faire figurer le titre du document et le nom de l'auteur ou des auteurs, tels qu'énoncés ci-dessous au moins une fois sur chacun des supports reproduisant le document.

Titre du document :

Nom de l'auteur ou des auteurs :

Fait à : Le : 2020.

Maître d'ouvrage
Commanditaire du projet

Maître d'œuvre, Architecte
Auteur du projet

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »